



## Séance de la Commission du personnel

14 décembre 2015 – 12h-14h, Uni Dufour, salle 260

---

### PV projet

Excusé : P. Brawand

En préambule, S. Perdiz informe que suite à la démission de Mme D. Sauge et après désignation et affichage comme prévu par le Règlement relatif à la désignation des membres de la Commission du personnel, M. P. Brawand reprend ce siège à la Commission.

1. L'ordre du jour est approuvé.
2. Approbation du PV du 12 octobre 2015 avec la correction demandée en séance (correction d'un nom de famille mal orthographié).
3. Modifications du Règlement sur le personnel de l'Université, document joint

Art. 42 al. 7 :

Selon X. Perret, beaucoup de MER agissent comme chef de groupe indépendant et il est donc très contraignant d'imposer un délai de 6 ans entre missions scientifiques.

M.-C. Cors-Huber rappelle qu'il s'agit d'un congé payé. Le Rectorat a retenu une périodicité de 6 ans par analogie avec le congé scientifique.

M. Oris souligne qu'il ne s'agit pas de déplacement lié au cahier des charges (p.ex. séjour à l'observatoire au Chili). En fait il s'agit d'un équivalent au congé scientifique.

X. Perret dit que dans ce cas, la terminologie est ambiguë car une mission scientifique fait référence à un déplacement « professionnel ». S'il y a analogie avec le congé scientifique, pourquoi a-t-on introduit une autre terminologie ?

M.-C. Cors-Huber répond qu'historiquement on avait utilisé ce terme pour les MER.

X. Perret pense que l'on pourrait aussi ajouter une définition ce qu'est une mission scientifique.

Pour M. Oris, il vaudrait mieux ne pas alourdir encore le Règlement avec une définition. Il propose que lors du passage à l'Assemblée, il sera proposé de remplacer mission par congé.

➔ Cette proposition est validée.

S. Rubal signale une coquille : à l'art. 172, il s'agit de l'alinéa 4 et non 2.

M.-C. Cors-Huber indique que le changement de rémunération des postdoc entrera en vigueur au 1.8.2016

M. Oris signale que d'autres modifications se profilent déjà. Ainsi, l'Assemblée a interrogé le Rectorat sur l'autonomie des MA. En ce qui concerne l'autonomie de la gestion financière pour l'organisation d'un événement scientifique, une modification de la directive d'ouverture de comptes résoudra la question.

La discussion s'élargit sur l'autonomie des MA en général, notamment la gestion d'examens et la direction de mémoires, voire de thèses.

Pour M. Louis-Courvoisier, la spécificité de la fonction MA et sa temporalité limitée font qu'il n'est pas idéal de les charger en termes de suivi de travaux alors qu'ils doivent avant tout étoffer leur dossier enseignement et recherche.

X. Perret indique qu'en Sciences, les MER peuvent codiriger une thèse sur validation au collège des professeurs, mais cela n'est pas possible pour les CC, CE. Cela amène des CC et CE à demander à des MER de diriger des thèses afin de pouvoir être co-directeurs.

M. Oris propose qu'on fasse le tour des pratiques concrètes au niveau des unités en ce qui concerne les MA.

→ Un groupe de travail est constitué, composé de : X. Perret, M. Diaz, M. Oris

→ Les modifications sont approuvées à l'unanimité, avec la proposition à l'assemblée d'adaptations terminologiques pour l'art. 42, al.7

#### 4. Contexte budgétaire, politique cantonale et mouvement de mobilisation contre le projet de budget 2016 et divers projets de loi.

M. Oris explique que depuis la dernière séance de la Commission en novembre, le Rectorat a reçu la lettre officielle du Conseil d'Etat (CE) posant la cible d'une réduction de 5% de la masse salariale sur l'allocation budgétaire DIP. Le montant concerné varie entre 13 et 16 millions selon le DIP et le département des finances.

Il souligne également qu'une partie des fonds fédéraux alloués par ailleurs sont des matching funds de fonds cantonaux. Des calculs des montants concernés sont en cours à la DIFIN.

Au niveau fédéral, la situation n'est pas bonne non plus. L'augmentation pour le soutien à la recherche a été censurée par le conseil des états. De mauvaises nouvelles arrivent également du SEFRI : 100M retirés pour les infrastructures et mis dans l'allocation de base des hautes écoles. Celle-ci va donc augmenter mais plus lentement que ce que l'on espérait, on ne sait exactement de combien et selon quelle temporalité.

En ce qui concerne le mouvement de mobilisation, M. Oris présente des excuses pour la demande d'estimation du nombre de grévistes répercutée de façon trop péremptoire.

M. Oris informe que le budget 2016 UNIGE est déjà bouclé. Le Rectorat est à la recherche des économies possibles dans les services communs. Des pistes sont évoquées, par exemple le délai de carence des postes (calculs en train d'être faits pour 3 mois PAT et 6 mois PENS), soit des mesures permettant d'atteindre les objectifs sans couper les prestations et avec un moindre mal. A noter que cet effet noria existe déjà structurellement et permet une économie de 6 à 7 millions par an. Il s'agirait donc d'essayer d'utiliser cet effet de manière plus volontaire.

A priori, les facultés ne seraient pas touchées en 2016, il leur sera bien sûr demandé de participer à l'objectif global et il faudra éviter des engagements inadéquats en 2016 qui prêteraient la réalisation de ces efforts en 2017 et 2018. Etant donné que les coupures doivent intervenir avant 2019, il faudra un effort plus condensé en 2017 et 2018.

M. Oris précise encore que des réflexions sont toujours en cours sur le choix entre coupures linéaires ou coupures ciblées, choix qui n'est pas simple du tout.

H. Hagemann s'interroge sur la portée de cette diminution de 5% de la masse salariale DIP. M. Oris répond qu'il n'est pas encore possible de dire si cette diminution pourra être absorbée avec des carences de postes ou s'il faudra des suppressions. La possibilité de transférer des postes DIP sur des fonds extérieurs est notamment étudiée. Ces transferts se feraient sur des contrats à durée indéterminée et nécessiteraient l'accord des collaborateurs concernés.

D. Konstantas indique que lors des précédentes réductions budgétaires, des postes d'assistants avaient été coupés. Il demanderait que dans le contexte actuel, on évite de couper les postes d'assistants.

M. Oris précise qu'il s'agirait de non renouvellements et non de licenciements.

A. Martenot remonte une crainte du corps intermédiaire à mandat limité, et une demande de recevoir une information la plus rapide possible.

Selon M. Oris, l'inquiétude des assistants doctorants est justifiée, car il y a également des changements au FNS, soit la suppression des doc mobility et la fusion des early et advanced postdoc. Le rectorat agit auprès du FNRS, dans Swissuniversities et des autorités fédérales sur cette thématique.

X. Perret demande si des recettes nouvelles sont envisagées, et notamment les taxes universitaires. M. Oris indique que c'est envisagé, même si ce n'est pas du ressort direct du rectorat. Une augmentation doit en effet être approuvée par le Conseil d'Etat et le parlement. De plus, intervient M. Louis-Courvoisier, avec les allocations intercantionales, le calcul n'est pas si simple. Par contre, certains frais administratifs (émoluments) pourraient être augmentés.

M.-C. Cors-Huber indique qu'il semblerait que les 42h n'entreraient pas en vigueur, de par l'opposition mais aussi le peu de logique économique de cette mesure.

J.-H. Morin veut savoir ce qu'il en est de la piste de chaires financées par le privé. Une cellule de fundraising a été constituée il y a déjà plusieurs mois. Deux chaires sont déjà assurées en théologie.

A. Martenot demande un retour sur le nombre de grévistes. M.-C. Cors-Huber répond que 300 personnes sur la première semaine, soit nettement plus que lors de la grève de janvier. Les chiffres pour la deuxième semaine ne sont pas encore disponibles.

M. Oris indique que la position du Rectorat sur le projet de loi visant à l'autonomie de l'UNIGE en termes salariaux est ambivalente. La HES-SO s'est positionnée pour cette autonomie, ce qui peut s'expliquer par un désir de sortir de SCORE. A l'UNIGE, d'une part, le PENS est hors SCORE. D'autre part, on apprend que le Conseil d'Etat et les représentants des associations de personnel vont travailler

sur l'échelle des traitements. Les institutions qui devront appliquer ces courbes ne sont pas incluses dans ces travaux ! L'UNIGE va se manifester pour être informée et sollicitée dans ce cadre.

On peut donc se demander si l'autonomie ne permettrait pas une meilleure gestion. D'un autre côté, l'autonomie peut faire craindre que le système d'annuité soit compromis.

A. Martenot indique que d'après ses informations, ce PL a été refusé en commission des pétitions et serait donc bloqué.

#### 5. Immatriculation des POSTDOC

Cette pratique a été clarifiée : seuls les postdoc de pays tiers seront immatriculés pour qu'ils puissent obtenir leurs papiers d'entrée et de séjour en Suisse. La décision est effective depuis le 2 décembre, pas de dé-immatriculation rétroactive.

#### 6. Gestion des séances de la commission : PV et diffusion

Comme c'était pratiqué par la commission précédente, les PV de séance seront envoyés et validés par voie électronique et mis en ligne rapidement.

#### 7. Divers

- Demandes du corps intermédiaire – A. Martenot  
Comme discuté plus haut, il y a une demande pour faire circuler l'information sur les coupures budgétaires.

D'autre part, comme pour les MA, on constate des différences selon les facultés dans le traitement des engagements d'assistants. Il y a donc une demande pour faire circuler un questionnaire à ce sujet. M. Louis-Courvoisier trouve l'initiative intéressante et demande si le questionnaire est déjà constitué. A. Martenot répond qu'un modèle de questionnaire existe à l'UNIL qui pourra être adapté.

M. Oris indique que la gestion de cette enquête peut être faite en commun avec le Rectorat, ou qu'elle peut être gérée uniquement par le corps intermédiaire ; dans ce cas le central offrira simplement l'outil unilist pour la diffusion du formulaire. A. Martenot fera suivre les deux possibilités.

M. Louis-Courvoisier trouve intéressant qu'un retour soit fait au rectorat et que le questionnaire inclue un aspect de représentation des postes, notamment de MER. M. Oris pense qu'il faudrait également inclure la question de la projection dans l'avenir, académique ou non.

- S. Müller demande s'il est vrai qu'une autre (« vraie ») commission du personnel serait en cours de création. M. Oris, M. Louis-Courvoisier et M.-C. Cors-Huber confirment qu'ils n'ont pas du tout entendu parler de ceci.
- M. Oris confirme donc la suppression des doc.mobility malgré l'opposition de toutes les universités sauf EPFL.

Un doodle circulera avec des propositions de dates fin février-début mars pour la prochaine séance de la Commission, en maintenant l'horaire du lundi, 12-14h